

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC91

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE 4 BIS DA

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rapporteure considère que les conférences territoriales de l'action publique doivent conserver une organisation souple, à la main des collectivités territoriales qui en sont membres, dans l'esprit de la différenciation promue par le Gouvernement.

Elle propose de supprimer cet article.